

VILLE DE GENLIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 25 mai 2009 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

ETAIENT PRESENTS : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, M. JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, MM. HUBERT DULIEU (ARRIVEE A 20H51), ALAIN IMARD, MME EVELYNE BREDILLET, M. MICHEL AIMEUR, MME MARION BAUDIN, M. JEAN-PIERRE BERCO, M. GERARD BEURET, MMES SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. ERIC LATHUILLE (ARRIVEE A 20 H 50), CHRISTIAN MASSEMYN, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE ANDREOLETTI, LILIANE ROUSSELET (ARRIVEE 20 H 38).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

MLLE PIERRETTE GARNIER qui a donné procuration à MME ANNIE GOTTE, MLLE ELODIE ALLEMAND qui a donné procuration à M. NOEL BERNARD, MME CLAUDINE BIGEARD qui a donné procuration à MME EVELYNE BREDILLET, MME NATHALIE CHAIX qui a donné procuration à MME NATHALIE ANDREOLETTI, M. BATHELIER JEAN-FRANÇOIS qui a donné procuration à M. VINCENT DANCOURT, MMES MONIQUE MARIE-JOETS, HALIMA BEUDET, HELENE BOUCHET, CELINE BREDILLET.

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. PHILIPPE CASTEL Directeur Général des Services.

Secrétaire de Séance : M. MARTET Alain.

OBJET : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR TOUTES LES ZONES "U" ET "AU" DU PLU :

Le Conseil Municipal,

- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22,
- VU la délibération de ce jour approuvant le PLU ,
- VU la délibération du 3 septembre 1989 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et NA du POS,
- CONSIDERANT la nécessité de continuer à bénéficier de ce DPU, et de l'adapter aux nouvelles limites de zones U et AU du PLU,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par 19 voix pour dont 3 pouvoirs, 5 voix contre dont 2 pouvoirs :

- **DIT** que le DPU continuera à s'exercer sur toutes les zones U et AU au PLU approuvé ce jour, tel que figurant au document graphique intitulé « documents d'information » du dossier de PLU, annexé à la présente.

FAIT A GENLIS
POUR EXTRAIT CONFORME

*L'autorité territoriale certifie sous sa Responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Transmis au Représentant de l'Etat
le... 05/06/2009.
Signature de l'autorité territoriale*

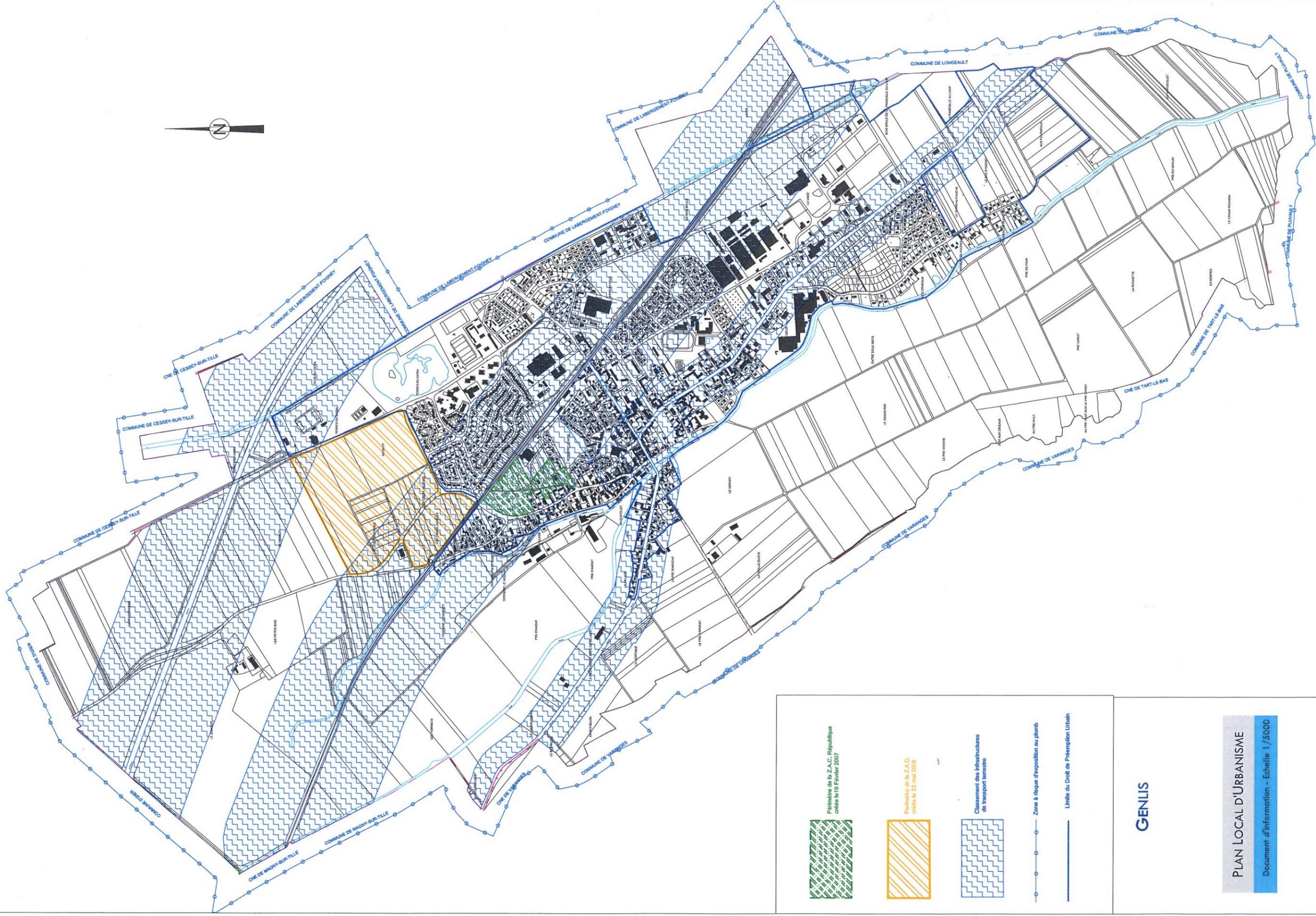
*Pour le Maire,
Un Adjoint*



LE MAIRE
CONSEILLER GENERAL
NOËL BERNARD

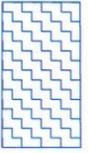
*Pour le Maire,
Un Adjoint*






 Périmètre de la Z.A.C. Ripublique
 créée le 19 Février 2007


 Périmètre de la Z.A.O.
 créée le 25 mai 2006


 Classement des Infrastructures
 de transport terrestre


 Zone à risque d'exposition au plomb


 Limite du Droit de Préemption Urbain

GENLIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
 Document d'information - Echelle 1/5000

FABIEN ALEXANDRINE
 Architecte - Urbaniste
 10 rue de la République
 21000 GENLIS
 03 80 80 00 00
 www.fabienalexandrine.com

CAROLINE
 Approuvé le 1.

Rédigé le 21 mars 2009